

AVIS SUR LA

FORMATION PROFESSIONNELLE

1<sup>ère</sup> PARTIE

S O M M A I R E

---

	Page
I La situation présente et ses lacunes .....	2
A) Orientation professionnelle .....	2
B) Formation professionnelle .....	4
II Les exigences de l'actualité et de l'avenir ....	5
A) Tendances générales .....	5
1) Tendances quantitatives	
2) Tendances qualitatives	
B) Analyse par secteurs .....	6
1) Industrie .....	6
2) Administration et Commerce.....	8
3) Artisanat .....	9
4) Agriculture et Viticulture .....	11
III Remarque finale .....	14

## I LA SITUATION PRESENTE ET SES LACUNES.

En examinant la situation actuelle de la formation professionnelle au Luxembourg, on est amené à constater qu'au moment où les besoins quantitatifs de main-d'oeuvre qualifiée augmentent on doit regretter que la valeur qualitative des élèves de nos établissements de formation ainsi que leur zèle diminuent. Dans certains secteurs le nombre d'échecs aussi bien pendant les études que lors de l'examen final est beaucoup trop élevé.

On doit en conclure que notre système d'orientation et de formation professionnelle présente actuellement des lacunes et des défauts qu'il convient de mettre en évidence.

### A) Orientation professionnelle

L'orientation scolaire et la préorientation professionnelle sont pratiquement inexistantes.

Il est vrai qu'il existe certains services au Grand-Duché qui s'occupent de la préorientation professionnelle, de l'orientation professionnelle et de l'orientation scolaire.

Toutefois, leur efficacité est fortement limitée par:

- le manque manifeste de coordination entre les différents services,
- le manque de documentation statistique sur la situation actuelle de l'emploi et de son évolution future, notamment dans le secteur tertiaire, par exemple en ce qui concerne l'art graphique et décoratif, la publicité, le journalisme et l'interprétariat,
- l'absence totale de moyens permettant d'observer la population scolaire ou de la soumettre à des examens et à des tests, ainsi que l'absence d'un cycle d'observation pendant une période adéquate,

- la prise en considération insuffisante des influences d'ordre extra-scolaire (milieu familial, situation financière de la famille, etc) sur le choix professionnel,
- l'insuffisance d'orienteurs qualifiés,
- l'opposition de principe de certains milieux de l'enseignement à toute orientation professionnelle venant de l'extérieur,
- le niveau des connaissances scolaires trop varié des jeunes devant effectuer leur choix professionnel.

Actuellement l'orientation professionnelle est superficielle et inefficace. Il y a discordance excessive entre la dernière année de l'enseignement primaire et la première année de l'enseignement secondaire. La préorientation professionnelle (Berufsfindung) y est fragmentaire, insuffisante et non coordonnée.

Le préapprentissage artisanal et industriel est limité aux travaux d'ajustage et de menuiserie et n'existe qu'à l'Ecole Professionnelle d'Esch/Alzette. Dans celui-ci, les méthodes de préformation qui développent les aptitudes et capacités de l'élève ne sont pas appliquées. En outre, les structures et les programmes actuels des autres systèmes d'enseignement tels que l'enseignement complémentaire ainsi que les cycles inférieurs de l'enseignement secondaire et moyen ne se prêtent guère à une orientation scolaire et professionnelle efficace.

On constate ainsi que la dévalorisation de l'enseignement complémentaire aux yeux de l'opinion publique a comme résultat que l'enseignement professionnel recrute ses élèves pour une part trop importante parmi les jeunes qui ont subi des échecs dans d'autres enseignements.

En comparant le nombre d'élèves (garçons et filles) de la première année scolaire de l'enseignement secondaire en 1959/60 s'élevant à 1580 à celui de 539 élèves ayant passé avec succès l'examen de fin d'études secondaires en 1965/66, on arrive

à la constatation que 66% environ de l'effectif initial ont abandonné leurs études secondaires en cours de route. Bien qu'il s'agisse là d'un exemple pris au hasard, on peut admettre qu'il reflète un phénomène général. La majeure partie des élèves en cause ont changé d'enseignement au cours des premières années et se sont dirigés pour une grande part vers l'enseignement professionnel.

#### B) Formation professionnelle

Dans l'apprentissage, on doit constater une insuffisance partielle et un manque d'actualité des programmes pour la formation pratique. A l'école des Arts et Métiers, cette formation s'exerce trop rarement sur des travaux économiquement productifs. Dans l'enseignement trop de formateurs ont une qualification insuffisante. En outre, l'absence de programmes et de manuels uniformes nuit à la cohérence des matières enseignées et entraîne des pertes de temps considérables. Même là où il existe des programmes, quoique incomplets et inefficaces, l'exécution en est abandonnée à l'appréciation souvent arbitraire de l'enseignant.

Le régime d'examen dans le secteur professionnel comporte des échecs excessifs. En dehors de certains défauts inhérents au système, ceux-ci sont dus au manque de qualification de certains formateurs, à l'absence partielle de programmes et de manuels, à la discordance entre l'avancement des élèves dans leur formation pratique et dans leur enseignement théorique,<sup>\*</sup> ainsi qu'au fait que les questions d'examen ne correspondent pas toujours aux matières traitées pendant les années d'études.

Enfin, il y a lieu de constater la dispersion des compétences ministérielles. En effet, la formation scolaire est du

\* Dans l'artisanat, 4% seulement des échecs sont dus à la partie pratique.

ressort du Ministère de l'Education Nationale, tandis que la formation pratique industrielle, artisanale et commerciale est de la compétence du Ministère du Travail, et que celle des professions para-médicales relève du Ministère de la Santé Publique.

Il est vrai qu'on a procédé à la création d'une Commission Interministérielle qui cependant n'a pu garantir ni la coordination nécessaire, ni l'exécution de ses propres décisions.

## II LES EXIGENCES DE L'ACTUALITE ET DE L'AVENIR

### A) TENDANCES GENERALES.

#### 1) TENDANCES QUANTITATIVES

Le facteur démographique avec sa progression constante de la population, le facteur institutionnel prolongeant l'obligation scolaire et le facteur social et culturel dû au relèvement du niveau de vie et de culture et incitant un nombre croissant de parents à assurer à leurs enfants une formation scolaire de plus en plus élevée, sont à la base de l'augmentation des effectifs scolaires et par là du nombre de jeunes susceptibles de recevoir une formation professionnelle.

#### 2) TENDANCES QUALITATIVES

Les besoins en personnel non qualifié ont tendance à diminuer progressivement au profit des besoins

- a) en personnel spécialisé qui doit avoir un certain nombre d'aptitudes physiques et caractérielles, à développer par une méthode de préformation adéquate;
- b) en ouvriers qualifiés notamment pour faire face à l'entretien de plus en plus compliqué des nouvelles installations.

Il en résulte la nécessité de donner aux jeunes de l'en-

seignement professionnel une formation à large base technique, scientifique et humaine, donc à caractère polyvalent, pour leur faciliter l'adaptation à un monde en transformation permanente, alors que le niveau intellectuel et la disposition à l'effort diminuent à la suite de l'absorption croissante de la jeunesse par l'enseignement secondaire et moyen, problème essentiel de la formation professionnelle dans notre pays. En outre, l'évolution rapide de la technique et de la science amène une part croissante de gens à changer d'emploi durant leur carrière professionnelle. Pour les préparer à cette éventualité, il est indispensable de créer des possibilités de recyclage périodique sous forme de formation complémentaire pour adultes. De tels moyens de recyclage devraient permettre également de réintégrer certains travailleurs handicapés dans la vie économique.

## B) ANALYSE PAR SECTEURS.

### 1) L'INDUSTRIE

L'industrie a surtout besoin d'une catégorie de personnes qualifiées qui puissent avoir accès rapidement aux carrières techniques moyennes: chefs d'équipe, contremaîtres, techniciens de service.

La formation professionnelle de ces agents devrait être supérieure à celle des ouvriers qualifiés d'entretien, tout en restant en-dessous de celle des ingénieurs-techniciens actuellement formés (préformation = ouvrier qualifié).

A cet égard, il convient de relever que dans le passé l'école des Arts et Métiers s'est orientée de plus en plus vers la préparation de ses élèves aux études de l'école technique. Or, comme beaucoup de ceux-ci ne sont pas assez doués pour terminer ces études, ils quittent l'école des Arts et Métiers sans diplôme.

Pour remédier à cet état de choses, il faudrait différencier les programmes des deux classes terminales professionnelles de manière à suffire aux exigences d'accès à l'école technique d'une part et à celles du CAP d'autre part. Il s'agit de former

notamment de jeunes professionnels qualifiés pour exercer des métiers dans lesquels il y a actuellement pénurie et qui exigent une formation professionnelle bien organisée (mécaniciens d'autos, électroniciens.....).

A ce sujet la commission de surveillance de l'école des Arts et Métiers a soumis cette proposition au Gouvernement depuis bien des années déjà. Ainsi réorganisée, cette école pourrait former des ouvriers hautement qualifiés qui à l'avenir pourraient constituer les cadres techniques de nos entreprises.

La réorganisation de cette école exige une collaboration plus étroite avec les milieux professionnels. Seule une telle collaboration fournit la clef à l'introduction de travaux productifs indispensables à une formation professionnelle pratique et bien adaptée à l'évolution technique. Ceci comporte évidemment une réforme adéquate des conseils consultatifs professionnels et des commissions d'examen.

Cette école devrait également organiser des cours de perfectionnement et de recyclage de la main-d'oeuvre qualifiée dont l'économie a un besoin de plus en plus urgent et fréquent.

Il reste bien entendu également des besoins prononcés en ingénieurs-techniciens; on devrait veiller à donner à ces derniers une spécialisation supplémentaire dans certains domaines: chimie, métallurgie, électronique.

Il y a lieu, aussi, de relever que l'industrie en dehors de personnel à formation technique doit pouvoir disposer de personnel hautement qualifié pour exercer les fonctions commerciales (Industriekaufleute). En effet, rien ne sert de produire si l'on n'arrive pas à vendre. En considérant les débouchés de notre industrie, ce personnel, en dehors de connaissances approfondies des langues allemande et française, devrait posséder au moins des connaissances élémentaires d'une troisième langue et disposer de possibilités de les approfondir.

## 2) ADMINISTRATION-COMMERCE

Il y a lieu de prévoir dans les classes de plein exercice d'une année des vendeurs(ses) et magasiniers, des installations et du matériel didactique pour améliorer le niveau de la connaissance des marchandises et de la vente (ces exigences valent également pour les classes de décorateurs).

Des programmes détaillés pour cet enseignement sont à établir et des livres scolaires, traitant surtout de la connaissance des marchandises, sont à introduire.

Quant au personnel enseignant des apprentis-vendeurs, des stages pratiques sont indiqués avant l'exercice scolaire, qui devront être complétés par des stages de recyclage périodiques.

En ce qui concerne les programmes des écoles de commerce d'une durée de deux années, un élargissement de la branche "économie de l'entreprise" est recommandé; il sera réalisable après l'introduction de la préformation (2 années) pour cette branche de l'enseignement professionnel.

De même, la révision de ces programmes devrait tenir compte des méthodes modernes (méthode des cas) pour établir le calcul du prix de revient et de la rentabilité de l'entreprise, en analysant les données fournies par la comptabilité et l'exploitation de l'entreprise.

L'étude de ces problèmes doit être approfondie et élargie.

Un type nouveau de formation commerciale et économique est indispensable pour former les cadres moyens des grandes entreprises, ainsi que les chefs et les cadres supérieurs des petites et moyennes entreprises.

En effet, ces écoles préparant à la pratique commerciale (à côté des sections commerciales des lycées qui préparent plus particulièrement aux études universitaires) existent partout en Europe occidentale. Cette constatation a été faite par un groupe de travail (enseignement général et technique) du

Conseil de l'Europe. En effet, dans le cadre d'une intégration européenne, où les contacts commerciaux se multiplient, où l'éventail de l'offre s'élargit et où la concurrence s'intensifie, cette grande lacune dans notre système scolaire constitue un handicap certain qu'il faut combler le plus rapidement possible. Les écoles moyennes récemment créées ne sauraient remplir cette mission dans leur conception actuelle (programmes, méthodes, personnel enseignant, direction et Conseil consultatif).

Les méthodes de travail des administrations commerciales sont en évolution rapide et la formation des employés des cadres doit être adaptée à ces besoins et à ces techniques. Ainsi les programmes de cet enseignement doivent être revus et adaptés constamment. Des méthodes nouvelles sont à introduire: enseignement intuitif, méthodes des cas, large application des moyens audio-visuels, laboratoires de langues pour le perfectionnement de la langue parlée.

L'étude des mathématiques relatives aux applications des ordinateurs électroniques, de la chimie et de la physique, sans oublier les travaux pratiques orientés vers la technologie et la connaissance des marchandises sont à promouvoir.

La formation des formateurs pour cette école est le premier problème à résoudre. Cette formation devrait comprendre en dehors des études universitaires généralement requises des stages pratiques bien organisés de plusieurs années et des recyclages périodiques.

Le directeur de l'enseignement commercial doit être obligatoirement un professeur en sciences commerciales ou en sciences économiques et il doit être assisté d'un comité consultatif composé de représentants des chambres professionnelles compétentes.

### 3) ARTISANAT

#### Tendances quantitatives

L'évolution de l'artisanat est caractérisée par une tendance générale à une certaine concentration des entreprises

qui s'exprime par une diminution, dans la plupart des métiers, du nombre d'entreprises, mais par une augmentation du chiffre des personnes occupées.

De 1938 à 1966 le nombre des entreprises a diminué de 7.786 à 4.962. Cette régression était surtout sensible dans les métiers de l'habillement, du secteur du bâtiment, du bois ainsi que dans les métiers ruraux. Par contre, les métiers de l'alimentation ont plus ou moins pu maintenir leurs effectifs.

En ce qui concerne le nombre des ouvriers occupés dans l'artisanat, les chiffres ne sont disponibles qu'à partir de 1961. Depuis cette date, le nombre des ouvriers inscrits aux caisses de maladie a augmenté de 15.532 à 17.912 en 1966. Or, le recrutement de ces ouvriers nouveaux s'est effectué surtout par un recours aux ouvriers de nationalité étrangère dont le nombre est passé de 8.205 en 1961 à 10.239 en 1966. Pour la plupart des métiers, il a été très difficile de trouver de la main-d'oeuvre indigène; un grand nombre de places d'apprentissage vacantes n'ont pas pu être occupées. Une des causes de cette évolution peu satisfaisante est l'orientation de plus en plus poussée de la jeunesse vers l'enseignement secondaire et moyen, ouvrant la voie à des activités administratives et intellectuelles plutôt qu'à des professions manuelles et pratiques.

#### Tendances qualitatives

La concentration des entreprises artisanales d'une part, la mécanisation et la spécialisation qui se font jour dans les entreprises d'autre part, entraînent certaines conséquences pour la formation professionnelle. Jusqu'à présent les structures de cette dernière dans son ensemble et celle de l'enseignement professionnel en particulier ont été orientées vers la formation d'ouvriers hautement qualifiés se destinant, en dernier lieu, à la maîtrise, d'où l'introduction dans les programmes de formation et d'examen de certaines matières faisant partie de la théorie générale et professionnelle dont la connaissance aussi poussée n'est pas toujours indispensable à l'exercice de la profession comme compagnon. Les exigences

actuellement posées ont dépassé les capacités de nombreux jeunes gens qui se sont trouvés découragés ou même éliminés de l'accès à un métier artisanal. Par contre, il faut constater que le niveau intellectuel et manuel des ouvriers étrangers engagés à leur place, est souvent sensiblement inférieur à celui exigé par notre système de formation.

En conséquence, la formule de formation professionnelle dans l'artisanat devrait s'adapter de façon plus souple aux exigences présentes et futures de la profession, en ce sens qu'elle devrait rester polyvalente quant à la formation manuelle et les connaissances générales de théorie professionnelle, mais qu'elle devrait être diversifiée dans le sens d'une formation plus approfondie des futurs candidats à la maîtrise. Des passerelles devraient permettre à ceux qui visaient ordinairement seulement le degré de compagnon d'accéder à la maîtrise en se soumettant à une formation et un examen complémentaires.

#### 4) AGRICULTURE ET VITICULTURE

Dans l'agriculture, comme dans tous les autres secteurs de l'économie, l'efficacité de toute action de formation professionnelle proprement dite est essentiellement fonction du niveau des connaissances générales acquises préalablement. Par conséquent, l'enfant recevra opportunément un enseignement de base aussi large et d'un niveau aussi élevé que le requièrent ses futures fonctions et que peuvent l'assurer les ressources économiques de la société.

Dans cette optique une réforme structurale de l'école primaire en vue de pouvoir garantir aux enfants de la campagne une formation équivalente à celle des milieux urbains, constitue pour les régions rurales une nécessité primordiale.

La formation professionnelle constitue l'un des problèmes fondamentaux à résoudre sur le plan agricole.

En effet, l'agriculture est aujourd'hui confrontée avec un développement rapide des techniques et une évolution constante des données scientifiques. Les transformations structurales

qui s'opèrent placent tout exploitant devant des problèmes urgents, voire permanents d'adaptation et bien souvent de réorientation. La mise en oeuvre de la politique agricole commune de la C.E.E., avec ses objectifs d'établir une économie de marché, entraînera un changement profond des conditions économiques et sociales, dans lesquelles l'activité agricole devra trouver son épanouissement.

En conséquence de quoi, la formation professionnelle devra assurer la préparation circonstanciée aux fonctions que chacun peut être appelé à exercer dans la gestion de l'exploitation agricole ou dans celle des entreprises et organisations professionnelles du secteur en question. En prenant en considération les impératifs économiques et humains, la formation professionnelle en agriculture devra contribuer à la promotion économique et sociale du milieu agricole.

En raison de l'évolution rapide de ses structures, l'agriculture éprouve un besoin croissant de cadres qualifiés et surtout de chefs d'exploitation possédant les aptitudes requises. La population active doit pouvoir s'adapter progressivement tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif aux exigences d'une agriculture en pleine évolution.

Les programmes d'action d'une politique de formation professionnelle dans l'agriculture devront tenir compte du vaste éventail des exigences à satisfaire en l'occurrence. Ils devront viser tant la formation professionnelle adéquate des jeunes agriculteurs que la mise à jour des connaissances des adultes en activité, en agriculture.

Les programmes de la formation professionnelle des agriculteurs devront, dès lors, entre autres, se proposer de satisfaire les besoins spécifiques de l'agriculture, tels que:

- donner à l'intéressé une préparation qualitative comprenant, outre les connaissances spécifiquement agricoles, des connaissances techniques, économiques, commerciales et administratives, l'habilitant à remplir ses fonctions d'agriculteur et de chef d'exploitation;
- s'adapter continuellement à l'évolution économique et au progrès technique d'une agriculture en profonde transformation;
- contribuer à connaître d'une façon plus approfondie les autres milieux socio-professionnels de façon à permettre une plus grande compréhension dans les rapports réciproques;
- jouer le rôle de voie de perfectionnement des techniques et de la diffusion des connaissances nouvelles en liaison avec la recherche et constituer ainsi un élément de progrès agricole.

REMARQUE FINALE

Cette première partie de l'avis se borne exclusivement à la présentation de la situation existante, de ses lacunes et des exigences de l'actualité et de l'avenir.

Une deuxième partie devait être consacrée à la réorganisation de la formation professionnelle au Grand-Duché et des propositions concrètes devaient être faites sur la base d'un avant-projet de loi portant réforme générale de l'enseignement technique et professionnel élaboré par les services compétents du Gouvernement.

Ayant été informés que l'avant-projet en question subira probablement des modifications lors de discussions au sein des services gouvernementaux, les membres du Conseil Economique et Social se sont proposés, au stade actuel, de soumettre aux instances gouvernementales cette première partie d'avis afin qu'elles puissent en tenir compte.

La rédaction de la partie finale de cet avis traitant de la réorganisation de la formation professionnelle sera élaborée en prenant comme base l'avant-projet gouvernemental.

Luxembourg, le 6 novembre 1967

Le Secrétaire Général

Le Président

(s) J. Moulin

(s) G. Stoltz